

Bien acheter son véhicule d'occasion

Contrairement à celui des véhicules neufs, le marché des véhicules d'occasion est florissant. Nombre de consommateurs se contentent de vérifier que le contrôle technique ne présente pas de défaut et s'attachent à l'esthétique du véhicule, oubliant parfois l'essentiel.

Le contrôle technique : un gage de sécurité pas de bon fonctionnement

Pour de nombreux consommateurs, acheteurs potentiels, un contrôle technique conforme constitue une garantie de bon fonctionnement du véhicule. C'est une fausse idée. Il représente un gage de sécurité. En effet, il ne constitue pas un bilan global de l'état du véhicule, le centre agréé vérifie les éléments mettant en jeu la sécurité des occupants ou le degré de pollution. Des éléments tel l'embrayage ou la courroie de distribution ne sont pas testés. Une liste est établie et comprend notamment :

- ▶ L'éclairage, la signalisation (clignotants) ;
- ▶ Le freinage ;
- ▶ La direction ;
- ▶ La liaison au sol ;
- ▶ Les équipements (ceintures de sécurité) ;
- ▶ La pollution etc.

Au-delà, l'acheteur devra s'intéresser à la régularité de l'entretien du véhicule, notamment sur les pièces importantes tels courroies et embrayages.

Ce qu'il faut exiger :

Avant d'acheter un véhicule d'occasion, le premier réflexe est de demander le livret d'entretien. A défaut il faudra étudier minutieusement l'ensemble des factures dont dispose le propriétaire.

Cette vérification achevée, il est conseillé d'essayer la voiture si possible en agglomération mais aussi sur

autoroute. En profiter pour vérifier quelques petits éléments tels les essuie-glaces, le dégivrage, le chauffage, la fermeture du coffre, l'ouverture des vitres... Selon la saison, le réflexe n'est pas naturel : mettre le chauffage lorsqu'il fait 30°C dehors n'est pas automatique...

L'idéal est de prendre rendez-vous en plein jour afin de déceler tous les défauts de la carrosserie et de l'habitacle. Ne pas hésiter à soulever les tapis ni à déhousser les sièges.

Vérifier les documents administratifs :

L'ultime contrôle, et non des moindres, consiste à s'assurer de la validité des documents administratifs (carte grise au nom du vendeur, certificat de non gage etc.).

Peut-on avoir confiance en achetant un véhicule dans une vente aux enchères ?

Les véhicules achetés dans le cadre de vente aux enchères publiques ne peuvent être essayés. Une visite est, toutefois, organisée quelques heures avant la vente. Ils ne sont pas assortis de la garantie légale contre les vices cachés.

Par ailleurs, l'ambiance de ce type de vente, stimule parfois l'acheteur qui finit par acquérir un véhicule, sans garantie, plus cher que les prix habituellement pratiqués sur le marché.

De belles occasions peuvent toutefois se présenter, le tout est de bien avoir à l'esprit que les meilleures comme les pires transactions sont possibles. Dans tous les cas, il est fortement déconseillé d'acheter un véhicule sans l'avoir préalablement visité, même s'il n'est pas possible de l'essayer à proprement parler.

L'achat à distance :

Qu'il s'agisse d'internet ou d'un achat à l'étranger, un maximum de précautions doivent être prises.

► Internet :

Le e-commerce est en plein essor. On y trouve de tout et aussi, donc, des véhicules d'occasion. Internet peut se révéler un excellent moyen de comparer les offres. Attention cependant aux mauvaises surprises quand on achète sans essayer.

En effet, l'acquisition d'une voiture même d'occasion nécessite un certain nombre de vérifications que ne permet pas ce mode de commerce. Il sera possible de se retourner contre le vendeur en cas d'informations trompeuses mais la meilleure manière d'éviter le recours est de discuter sur le net mais de conclure la vente en direct.

► L'achat à l'étranger :

L'ouverture de l'Europe génère un grand nombre de transactions transfrontalières. L'économie est possible mais doit être pensée.

En effet, au sein de la communauté européenne, les formalités administratives ont été simplifiées mais existent. Il est nécessaire de bien se renseigner.

Par ailleurs, il est préférable de se rendre soi-même sur place pour conclure directement la vente et récupérer le véhicule. Ne pas oublier de l'assurer pour le retour...

Avant d'envisager ce type de démarches, il est conseillé d'ajouter tous les frais avant de comparer les prix avec ceux pratiqués sur le marché français.

(Au sein de la CE, pas de TVA à payer mais certaines formalités obligatoires auprès de la DRIRE notamment, anciennement « services des mines ». A l'étranger, hors CE, la TVA sera due et en plus formalités de dédouanement payantes).

Se prémunir en cas de problèmes :

► Bien garder l'ensemble des éléments relatifs à la vente :

Il faut tout garder. L'annonce est un élément précieux puisqu'elle donne les informations principales sur le véhicule.

Une voiture qui subirait une panne d'embrayage trois jours après l'achat ne permettrait pas à son nouveau propriétaire de se retourner contre l'ancien automatiquement. En effet, s'il est signalé « bon état général » et que le véhicule est mis en circulation depuis 5 ans ou à plus de 100 000 kilomètres, cette panne ne pourra être mise à la charge du vendeur. Au mieux, on pourra lui demander une participation aux frais compte tenu du moment de la panne (très peu de temps après la vente) mais sans fondement juridique.

Par contre, dans la même situation, si l'annonce indiquait « changement embrayage récent », la panne sur cet élément intervenant peu de temps plus tard, le vendeur pourrait être mis en cause.

► En cas de vices cachés :

Rappel : un vice caché s'entend d'un défaut rendant la chose impropre à l'usage qu'on en attendait. Par définition, un vice caché se révèle et ne peut se constater immédiatement.

Un garagiste, vendeur, est présumé avoir connaissance des vices entachant le véhicule, contrairement au vendeur particulier.

Dans les deux cas, l'acheteur pourra se retourner contre le vendeur, encore faudra-t-il prouver l'existence du vice ...

Rappel : bien que prévu par la loi, la prise en charge d'un vice caché n'est jamais garantie dans le cadre d'une vente aux enchères...Ce qui peut coûter fort cher selon la pièce touchée (par exemple le moteur...).